

[Si vous ne visualisez pas cette Lettre correctement, consultez-la en ligne.](#)



**Centre National de Ressources pour l'Alternance en  
Apprentissage**

[Télécharger le CNRActu@ N°143 au format PDF](#)

**N°143 / Novembre 2019**

## Sommaire

### ACTUALITÉS

Les chiffres de l'apprentissage au 31 décembre 2018 publiés en juillet 2019 par la DEPP  
Prévenir le décrochage : une comparaison entre lycées professionnels et CFA  
Le point sur l'apprentissage au bilan des 6 mois de France Compétences

### RÉGLEMENTATION

Définition d'un cadre national de la classe de 3e "Prépa-métiers"  
Contrôle pédagogique des formations par apprentissage

### DIPLÔMES

CAP  
BAC PRO  
BTS

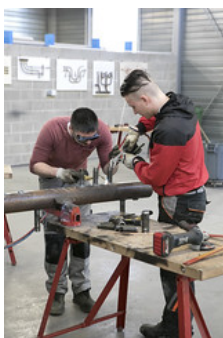
### AUTRES CERTIFICATIONS

### SITES

Nouveau lycée pro – Quand je passe le bac  
Echéancier de mise en application de la loi n°2018-771 pour la liberté de choisir son avenir professionnel  
Le site d'emploi Fonction Publique - Apprentis

## ACTUALITÉS

**Les chiffres de l'apprentissage au 31 décembre 2018 publiés en juillet 2019 par la DEPP**



La DEPP (direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) a publié, dans une note de juillet 2019, les statistiques de l'apprentissage en France en 2018. Ainsi, au 31 décembre, on dénombrait 448 127 apprentis répartis ainsi : 268 327 dans l'enseignement secondaire et 179 800 dans le supérieur.

Vous pouvez télécharger l'ensemble des chiffres (répartition par diplôme, par région, évolution depuis 2000...) [au format pdf](#) et [au format xls \(excel\)](#).

**Prévenir le décrochage : une comparaison entre lycées professionnels et CFA**



Le Bref n°380, publication du CEREQ, traite de la prévention du décrochage, qui occupe une place importante dans l'enseignement professionnel.

Il analyse les types de ruptures de parcours en fonction des publics issus soit des CFA soit des lycées professionnels.

Il propose enfin une analyse fine des leviers de prévention du décrochage en fonction de la voie de formation.

[Lire et télécharger la publication](#)

## Le point sur l'apprentissage au bilan des 6 mois de France Compétences



Créée le 1er janvier 2019, par [la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel](#) du 5 septembre 2018, France Compétences a pour mission d'assurer le financement, la régulation, le contrôle et l'évaluation du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Au terme de 6 mois d'existence, l'organisme nous livre le bilan de son activité et fait un point particulier sur les mesures concernant l'alternance et l'apprentissage.

[Prendre connaissance du focus apprentissage au bilan de France Compétences](#)

## RÉGLEMENTATION

### Définition d'un cadre national de la classe de 3e "Prépa-métiers"

La classe de 3e « prépa-métiers » a pour objectif de faire découvrir aux élèves volontaires, à l'issue de la classe de 4e, un ensemble d'environnements professionnels et de les accompagner dans la poursuite de l'élaboration de leur projet d'orientation, en particulier vers la voie professionnelle soit sous statut scolaire, soit en apprentissage. Cette classe n'a pas pour finalité d'accueillir les élèves relevant de la grande difficulté scolaire ou présentant des troubles cognitifs ou du comportement. Comme pour toute classe de 3e, les enseignements visent l'acquisition de la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

[Vous pouvez consulter la circulaire définissant le cadre national de cette classe de 3e ici.](#)

Les élèves de cette "prépa-métiers" peuvent présenter le diplôme national du brevet dans la série professionnelle ou dans la série générale.

### Contrôle pédagogique des formations par apprentissage

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel modifie substantiellement la gestion, l'organisation et le contrôle des formations par la voie de l'apprentissage. Son article 24 abroge l'inspection de l'apprentissage, qui était assurée principalement par les corps d'inspection, et lui substitue, à compter du 1er janvier 2019, une nouvelle mission axée spécifiquement sur le contrôle pédagogique avec une composition élargie. En effet, le dernier alinéa de l'article L. 6211-2 du Code du travail prévoit désormais que « les formations par apprentissage conduisant à l'obtention d'un diplôme sont soumises à un contrôle pédagogique associant les corps d'inspection ou les agents publics habilités par les ministres certificateurs et des représentants désignés par les branches professionnelles et les chambres consulaires, selon des modalités déterminées par décret en Conseil d'État. »

Vous pouvez prendre connaissance de l'intégralité du texte régissant les nouvelles modalités du contrôle pédagogique des formations par apprentissage en consultant [la circulaire n° 2019-131 du 26-9-2019 parue au BO n°36 du 3 octobre 2019](#).

## DIPLÔMES

### CAP

Ont été publiés les arrêtés :

- [du 22 juillet 2019 portant création de la spécialité « Assistant en milieux familial et collectif »](#) du certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance ([JORF n°0201 du 30 août 2019](#)).
- [du 8 avril 2019 portant création de la spécialité « Constructeur d'ouvrage en béton armé »](#) du certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance ([JORF n°0181 du 6 août 2019](#)).

- [du 8 avril 2019 portant création de la spécialité "Peintre applicateur de revêtement"](#) du certificat d'aptitude professionnelle ([JORF n°0181 du 6 août 2019](#)).
- [du 15 avril 2019 portant création de la spécialité "Carreleur mosaïste"](#) du certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance ([JORF n°0188 du 14 août 2019](#)).
- [du 15 avril 2019 portant création de la spécialité "Constructeur de réseaux de canalisations de travaux publics"](#) du certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance ([JORF n°0188 du 14 août 2019](#)).

Information concernant la session 2020 du [certificat d'aptitude professionnelle \(CAP\) "Accompagnant éducatif petite enfance \(AEPE\)"](#) :

Le nouveau certificat d'aptitude professionnelle (CAP) AEPE a remplacé celui de "petite enfance" (PE). Ce nouveau diplôme se caractérise par la place nouvelle accordée aux compétences liées à l'accueil des jeunes enfants en structure collective, en complément des compétences pour l'accueil à domicile, indispensables notamment dans le rôle d'assistance pédagogique auprès des enseignants en maternelle.

Dans l'attente de la modification du référentiel du diplôme actuellement à l'étude et qui devrait être publiée pour la session 2021, cette dérogation est reconduite pour la session 2020. Ainsi, pour cette session :

- les candidats titulaires d'un contrat de professionnalisation ou d'un contrat d'apprentissage seront autorisés à se présenter à l'épreuve EP2 « Exercer son activité en accueil collectif » sans avoir à justifier d'une période en structure d'accueil collectif;
- les autres candidats pourront se présenter à l'épreuve EP2 « Exercer son activité en accueil collectif » s'ils justifient d'une période en structure d'accueil collectif de trois semaines, et non de quatre semaines.

## BAC PRO

Ont été publiés les arrêtés :

- [du 26 juin 2019 portant création de la spécialité "Métiers de la coiffure"](#) du baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance ([JORF n°171 du 25 juillet 2019](#)).

## BTS

a été publiée :

- [la note de service n° 2019-128 du 12 septembre 2019](#) portant définition du thème de l'épreuve E3 d'"analyse économique, managériale et juridique des services informatiques" du brevet de technicien supérieur "services informatiques aux organisations" session 2021.

## AUTRES CERTIFICATIONS

- [Arrêté de décisions d'enregistrement aux répertoires nationaux du 5 juillet 2019](#) par France Compétences
- [Arrêté de décisions d'enregistrement aux répertoires nationaux du 10 septembre 2019](#) par France Compétences
- [Arrêté de décisions d'enregistrement aux répertoires nationaux du 10 octobre 2019](#) par France Compétences

## SITES

Nouveau lycée pro – Quand je passe le bac



Pour suivre les nouveautés de la voie professionnelle au lycée, un site de référence : [Nouveau lycée pro](#) issu du portail [Quand je passe le bac - de la 3e aux études sup.](#)

Pourquoi choisir la voie pro ?

Quels sont les secteurs qui recrutent ?

Voici quelques questions qui sont traitées.

Vous y trouverez aussi [une foire aux questions](#) et des vidéos d'expériences vécues par des lycéens.

Le site contient par ailleurs des explications claires et précises pour toutes celles et tous ceux qui se destineraient à cette filière d'excellence.

## Echéancier de mise en application de la loi n°2018-771 pour la liberté de choisir son avenir professionnel



Pour suivre l'actu de la publication des décrets d'application de cette loi, [le site légifrance](#) propose l'échéancier de sa mise en application. Le suivi est réalisé au jour le jour et en temps réel pour ce site de référence.

## Le site d'emploi Fonction Publique - Apprentis



La Fonction Publique accueille des apprentis dans tous les domaines et de tous niveaux, sur l'ensemble du territoire national.

En 2017, plus de 14000 apprentis ont été recrutés dans les trois versants de la Fonction Publique : Territoriale, État et Hospitalière.

L'apprentissage permet d'apprendre un métier en alternant périodes pratiques au sein d'une administration et périodes de formation avec, à la clé, l'obtention d'un diplôme reconnu. C'est un atout pour réussir un concours de la Fonction Publique et trouver un emploi.

Pour consulter le site et candidater :

[Site Pass de la Fonction Publique](#)

**CNRActu@ est édité par le CNRAA**

ISSN : 1951-6096

Titre clé : CNRActu@

Mise à disposition gratuite

Directeur de publication : Edouard GEFFRAY

Responsable du CNRAA : Jonathan ESPARON

Rédaction, mise en page : Jonathan ESPARON



**LE RÉSEAU DE CRÉATION  
ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUES**

**CNRAA Direction Territoriale Réseau Canopé Île-de-France**

60, bd du Lycée 92170 Vanves

Tél. : 06 74 03 34 29

Tél. : 01 85 32 48 68

Site : [eduscol.education.fr/cnraa](http://eduscol.education.fr/cnraa)

Suivez le CNRAA sur twitter



Abonnement / Désabonnement